



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

CERTIFICAT-CADEAU

En français, un certificat désigne un écrit qui émane d'une autorité compétente et atteste un fait, un droit. Ainsi, on peut parler d'un certificat médical, de vaccination, environnemental, de propriété, de travail, etc.

On voit mal, par ailleurs, comment un certificat pourrait prouver un cadeau. Pour comprendre, il faut penser à la locution anglaise « gift certificate » qui est à l'origine de la traduction littérale. En fait, on veut parler d'un cadeau qui est fait sous forme de chèque ou encore sous forme de bon qui autorise à recevoir quelque chose.

L'expression à privilégier dans les messages publicitaires est « chèque-cadeau » qui devient, au pluriel « chèques-cadeaux ». On peut utiliser aussi le synonyme « bon-cadeau » qui devient au pluriel « bons-cadeaux ».

Voir au mot « certificat-cadeau » :

FOREST, Constance et Denise BOUDREAU. *Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes*

MENEY, Lionel. *Dictionnaire québécois français*

OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*

VILLERS, Marie-Éva. *MULTIdictionnaire de la langue française*

Mars 2014